



Bulletin Tijdschrift

ALLIANCE NUMISMATIQUE EUROPÉENNE
EUROPEES GENOOTSCHAP VOOR MUNT- EN PENNINGKUNDE

VOL. XVI (1966) N° 9

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

UNE NOUVELLE SECTION A L'ALLIANCE :

LES NUMISMATES CLERMONTOIS

Les numismates d'Auvergne viennent de créer un cercle à Clermont-Ferrand qui s'est joint à la grande famille de l'Alliance numismatique européenne.

Il y a quelque temps, pour la première fois à Clermont-Ferrand, l'exposition philatélique de la Journée du Timbre était accompagnée d'une exposition numismatique.

C'est grâce à M. Berther Garnier, président de la Société philatélique Michelin que cette exposition eut lieu. Les organisateurs en furent : M. Saugues, aidé de M. Besson pour les monnaies, et M. Muszynski pour le papier monnaie.

Au total : 20 cadres étaient consacrés à la numismatique, soit : huit pour les monnaies, deux pour les médailles, dix pour les billets. Commençons par les monnaies.

Tout d'abord, un très bel ensemble de pièces gauloises comportant de grandes raretés. Des pièces de diverses régions de Gaule : Armorique, Elusates, Sequani, Massalia, et en particulier un splendide et rarissime statère d'or des Arvernes qui fut très admiré.

Les monnaies françaises, présentées principalement par M. Louis Besson, comportent douze panneaux, allant des monnaies « Louis XVI-Constitutionnel » à la III^e République.

Citons surtout :

— Le panneau des monnaies particulières, dites « de confiance » de la Révolution française, qui outre les célèbres « monnerons » comportait des pièces beaucoup plus rares, comme le « coq » de Brun,

le « 2 sols de Clémanson », le « six blancs de Montagny », etc. Des monnaies des sièges de Luxembourg et de Mayence.

— L'écu de 5 francs frappé pour la commune de Paris par le citoyen « Camelinat ».

— Les spectaculaires pièces d'or de 50 et 100 francs, de grand module, toujours admirées, surtout des néophytes.

— Présentés par M. Louis Saugues, deux cadres étaient consacrés aux médailles.

— Avec un choix de médailles des expositions internationales, les visiteurs purent admirer une belle collection de la « Galerie métallique des grands hommes » et des médailles historiques frappées par la Monnaie de Paris. Deux des panneaux consacrés au « Club français de la Médaille » étaient illustrés par des articles extraits du bulletin de ce club qui édite pour ses adhérents des médailles à tirage limité. Une série de jetons de compte des corporations était aussi exposée.

Après cet ensemble métallique, les cadres consacrés au papier monnaie réunissaient un choix de billets allant du XVIII^e siècle à nos jours. Les billets français représentaient la moitié de ces panneaux.

Avec le « billet de l'Etat » de 1796, un des premiers papiers-monnaies officiels français, étaient présentés des billets de John Law (1720), des Assignats et billets de confiance de la Révolution, des billets du siège de Mayence, les billets de la Banque de France.

Le papier-monnaie auvergnat figurait aussi par des billets de Confiance de diverses communes du centre et des billets des Chambres de Commerce de 1914-1923.

De même, la fabrication de l'imprimerie de la Banque de France à Chamalières était représentée par (outre des billets français) des billets russes et allemands pays étrangers (Serbie, Roumanie, Grèce, Allemagne, Yougoslavie et de nombreuses républiques nouvelles d'Afrique).

Des billets étrangers étaient aussi exposés, ainsi qu'un choix de billets curieux des XVIII^e et XIX^e siècles, imprimés sur soie, des billets des camps de concentration, et la plus grosse valeur émise pendant l'inflation allemande, en 1923 : 100.000.000.000.000 de marks (100 billions !).

Les organisateurs avaient aussi installé une petite bibliothèque numismatique où les visiteurs purent consulter de nombreux ouvrages.

Le nombre de visiteurs ainsi que les questions posées par les nombreux collectionneurs qui se sont fait connaître montrent que l'intérêt pour la numismatique est en très grande progression en Auvergne.

C'est pourquoi les organisateurs ont créé un cercle numismatique à Clermont-Ferrand.

PSEUDO ÉMISSIONS MONÉTAIRES D'ÉTATS NOUVELLEMENT INDÉPENDANTS (1)

La récente mise en vente par des changeurs d'une série de quatre coupures en or pour la république du Niger, portant les indications respectives de 100 F. — 50 F. — 25 F. — et 10 F., m'autorise à ouvrir le dossier de ces sortes d'émissions, non point pour signaler l'intérêt numismatique de tels documents, mais pour fixer à l'intention des historiens futurs les conditions exactes de ces fabrications.

Pour qu'une monnaie métallique puisse régulièrement prétendre à ce titre il est nécessaire qu'elle réponde à trois conditions essentielles 1^o il faut qu'elle ait été créée ou ait été autorisée par l'autorité légale (dans certains cas par l'autorité de fait) ; 2^o qu'elle porte l'indication de sa valeur d'échange ; 3^o que cette valeur corresponde à son utilisation économique. S'il s'agit d'une monnaie réelle, cette valeur correspond au poids du métal utilisé ; s'il s'agit d'une monnaie fiduciaire, ce rapport n'est plus exigé.

La république du Niger est parvenue à son indépendance en août 1960 ; avec les autres États qui tirent leur origine des anciennes colonies françaises d'Afrique occidentale, elle s'est constituée en une union monétaire qui comprend actuellement les républiques de Côte d'Ivoire — du Dahomey — de Haute Volta — de Mauritanie — du Niger — du Sénégal — et du Togo. Cette union a conféré à un institut spécialement créé, la Banque des états de l'Afrique de l'Ouest, le pouvoir d'émettre tous les signes monétaires, aussi bien le papier que le métal (alors que pour ces derniers, le pouvoir d'émission était généralement réservé au trésor public).

Or, il résulte des renseignements que j'ai pu obtenir, que la plupart des nouveaux États africains sont actuellement sollicités par des sociétés pour accorder contre paiement de redevance le droit d'émettre des monnaies d'or. Je ne sais dans quelles conditions le Rwanda a accordé ce droit, et à qui ; mais en ce qui concerne le Niger, l'émission est faite par une société belge d'Anvers du nom de Delta, la fabrication en est assurée par un atelier de monnayage suisse établi à Chiasso (Ateliers Argor), la diffusion commerciale étant réservée à l'Union des Banques suisses. Le Congo-Léo. a également autorisé une émission analogue.

Il est évident que de telles émissions ne sauraient prétendre à la qualification d'émissions monétaires et que les documents concernés ne sauraient entrer dans la numismatique qu'au titre de médailles. L'élément légal est douteux, le gouvernement ayant concédé le droit de fabrication à la société financière contre le paiement d'une redevance.

(1) Avec l'aimable autorisation du *Bulletin de la Société française de numismatique*.

vance (40 dollars U.S.A. par kilo d'or fin mis en fabrication) — le troisième élément fait défaut, ces « monnaies » n'ayant pas cours légal pour leur valeur indiquée.

Je pense qu'il est utile que notre bulletin enregistre cette fabrication sous son véritable aspect. Certes, l'histoire monétaire a connu de semblables émissions ; pour ne parler que de nos séries nationales, je rappellerai les pseudo-émissions de Henri V, Napoléon II, Napoléon IV, de la Reine Ranavaloa, etc., sans omettre les écus satiriques de Thiers, Mac-Mahon, Gambetta. Peu à peu, ces documents ont forcé l'accès de la numismatique monétaire et je dois reconnaître que ces « monnaies » sont fort recherchées et qu'elles atteignent des prix estimables. Il n'en est pas moins nécessaire de leur fixer dès leur naissance leur place exacte, et d'exprimer toutes réserves.

Paris

Jean MAZARD

Note complémentaire.

Le contrat que j'ai eu sous les yeux est muet quant au titre de l'or monnayé.

Pour apprécier la moralité de l'opération, j'indique que la série indivisible des quatre monnaies donne le poids de 59 gr 20. Cette série est vendue actuellement 850 francs (85.000 anciens francs), ce qui donne au gramme le prix de 14,35 francs soit 1.435 anciens francs. Or le Louis d'or : 6 gr. 42, se négocie en Bourse au prix de 45,60 francs ce qui donne la valeur de 7,12 fr. (712 anciens francs) au gramme.

Quand au lingot, il se négocie sur la base de 5.560 fr. le kilo soit 5,56 fr. ou 556 anciens francs le gramme.

Sur ces bases, le bénéfice des promoteurs (bénéfice brut) est de 7,35 fr le gramme par rapport au Napoléon et de 8,79 fr. le gramme par rapport au lingot.

L'opération devant porter sur 1.500 kilos d'or, soit 1.500.000 grammes le bénéfice brut à réaliser est de $1.500.000 \times 7,35 = 10.845.000$ NF. par rapport au Napoléon et de $1.500.000 \times 8,79 = 13.185.000$ NF. (135.000.000 de francs belges environ) par rapport au lingot. Ceci se passe de commentaire.

Paris

Claude BRENOT

DE BRABANTSE DUBBELE ALBERTIJNEN VAN DE AARTSHERTOGEN ALBRECHT EN ISABELLA

(1598-1621)

Na de ordonnantie van 15 mei 1600 werd overgegaan tot de aanmunting van de dubbele albertijn of 3/4 gouden dukaat. Het munt-

hof van 's Hertogenbosch uitgezonderd, hebben al de Brabantse ateliers — Antwerpen, Brussel en Maastricht — dit munttype uitgegeven. Voegen we hier nog de munthuizen van Brugge en Doornik aan toe om de opsomming volledig te maken voor het ganse gebied van de Nederlanden.

De algemene beschrijving van de dubbele albertijn is te vinden onder het nummer 284 in het werk van de hh. H. Enno van Gelder en M. Hoc⁽¹⁾ en ziet er als dusdanig uit :

Vz. : Gekroond wapenschild van de Aartshertogen, omringd door de halsketen van het Gulden Vlies.

Kz. : Boergondisch kruis waaraan het Gulden Vlies hangt. In het bovenste kanton een kroon en in het linker- en rechter kanton de cijfers van het jaartal.

Hoewel het voorkomen van legende-variëteiten op de munten een algemeen verschijnsel is en ook deze muntserie hierop geen uitzondering maakt, hebben we vastgesteld dat voor de dubbele albertijnen ook een onderscheid kan gemaakt worden in verband met het aantal schakels waaruit de halsketen van het Gulden Vlies is samengesteld.

Inderdaad, het aantal schakels varieert naar gelang de datum van uitgifte en het verschijnsel is te regelmatig om aan het toeval toegeschreven te worden.

Voor de dubbele albertijnen, afkomstig van het munthof van Antwerpen, stellen we vast dat op de uitgiffen van 1600, van 1601 en van 1602 de keten in totaal uit 12 schakels gevormd werd. Op de latere uitgiffen is dit aantal tot 10 herleid. Stukken van 1603 komen voor, hetzij met 12 hetzij met 10 schakels en tonen aan dat de wijziging in de loop van het jaar 1603 moet geplaatst worden.

Wat het munthof van Brussel betreft dient men eerst en vooral op te merken dat deze atelier sinds 1593 inactief was en slechts gedurende de korte tijdspanne van 15 januari 1601 tot 21 maart 1601 de produktie hernam. In deze periode werden er 15.235 dubbele albertijnen uitgegeven. Het is begrijpelijk dat ten opzichte van deze minieme uitgifte het aantal legende-variëteiten zeer klein is. Het aantal schakels waarmee de halsketen van het Gulden Vlies werd gevormd is op alle stukken gelijk : 12.

In tegenstelling met de Brusselse dubbele albertijnen leveren de stukken die van de atelier van Maastricht afkomstig zijn ons meer variëteiten zowel wat betreft de omschriften als wat het aantal schakels aangaat. De uitgifte van 1600 is wel het beste bewijs hiervoor aangezien we 12, 10 of 8 schakels kunnen aantreffen op deze munten. Het aantal schakels werd op de emissie van 1601 tot 10 herleid om op de uitgiffen van 1602 en 1603 tot 8 teruggebracht te worden.

(1) H. ENNO VAN GELDER et M. HOC, *Les monnaies des Pays-Bas bourguignons et espagnols, 1434-1713*. Amsterdam, 1960.

Besluiten we dit artikel met een lijst van de gevonden legende-varianten. Voor ieder Brabants munthof vermelden we achtereenvolgens : datum van uitgifte, voor- en keerzijde legende en tenslotte het aantal schakels waaruit de halsketen van het Gulden Vlies is samengesteld.

Atelier van Antwerpen

1600	ALBERTVS.ET./ELISABET.D :G. hand ARCHIDVCES.AVST.DVCES.BVRG.ET.BRAB Z	12
1600	.ALBERTVS.ET./ELISABET.D :G hand. ARCHIDVCES.AVST.DVCES.BVRG.ET.BRAB. Z	12
1601	ALBERTVS.ET./ELISABET.D :G. hand ARCHIDVCES.AVST.DVCES.BVRG.ET.BRAB. Z .	12
1601	.ALBERTVS.ET./ELISABET.D :G. zoals voorgaand stuk	12
1602	ALBERTVS.ET./ELISABET.D :G. hand ARCHIDVCES.AVST.DVCES.BVRG.ET.BRAB Z	12
1602	.ALBERTVS.ET./ELISABET.D :G. hand ARCHIDVCES.AVST.DVCES.BVRG.ET.BRAB.Z	12
1603	ALBERTVS.ET./ELISABET.D :G. hand ARCHIDVCES.AVST.DVCES.BVRG.ET.BRAB Z	12
1603	zoals voorgaand stuk	
	zoals voorgaand stuk	10
1603	.ALBERTVS.ET./ELISABET.D :G. zoals voorgaand stuk	10
1604	ALBERTVS.ET./ELISABET.D :G. zoals voorgaand stuk	10
1604	.ALBERTVS.ET./ELISABET.D :G. zoals voorgaand stuk	10
1604	ALBERTVS.ET /ELISABET.D :G. zoals voorgaand stuk	10
1605	ALBERTVS.ET./ELISABET.D :G. zoals voorgaand stuk	10
1607	zoals voorgaand stuk	
	zoals voorgaand stuk	10
1608	zoals voorgaand stuk hand. ARCHIDVCES.AVST.DVCES.BVRG ET BRAB Z	10
1609	zoals voorgaand stuk hand ARCHIDVCES.AVST.DVCES.BVRG.ET.BRAB. Z	10

Atelier van Brussel

1601	ALBERTVS.ET./ELISABET.D :G. B.ARCHIDVCES.AVST.DVCES.BVRG.ET.BRAB. Z .	12
------	--	----

Atelier van Maastricht

1600	ALBERTVS.ET./ELISABET.D :G. ster ARCHIDVCES.AVST.DVCES.BVRG.ET.BRAB.Z	12
------	--	----

1600	ALBERTVS.ET./ELISABET.D.G ster ARCHIDVCES.AVST.DVCES.BVRG.ET.BRA Z	10
1600	ALBERTVS.ET./ELISABET.D.G. ster ARCHIDVCES.AVST.DVCES.BVRG.ET.BRA	10
1600	zoals voorgaand stuk ster ARCHIDVCES.AVST.DVCES.BVRG.ET.BR Z	10
1600	zoals voorgaand stuk ster ARCHIDVCES.AVST.DVCES.BVRG.ET.BR. Z	8
1601	ALBERTVS.ET/ELISABET.D.G. ster ARCHIDVCES.AVST.DVCES.BVRG.ET.BRAB	10
1602	ALBERTVS.ET /ELISABET.D.G ster ARCHIDVCES.AVST.DVCES.BVRG.ET.BR. Z	8
1602	ALBERTVS.ET./ELISABET.D.G zoals voorgaand stuk	8
1602	ALBERTVS.ET/ELISABET.D.G ster ARCHIDVCES.AVST.DVCE.BVRG.ET.BR. Z	8
1602	zoals voorgaand stuk zoals voorgaand stuk, doch een punt onder de letter E van het woord DVCE	8
1603	zoals voorgaand stuk ster ARCHIDVCES.AVST.DVCES.BVRG.ET.BRAB	8

André VAN KEYMEULEN

MUNTSLAG NEDERLAND EN OVERZEESE GEBIEDSDELEN IN 1965

Dank zij de welwillende medewerking van 's Rijks Muntmeester te Utrecht kunnen wij hier weder de cijfers verstrekken van de in het afgelopen jaar op 's Rijks Munt vervaardigde munten.

Voor Nederland werden de volgende munten geslagen :

1 gulden	zilver	21.000.000 stuks
25 cents	nikkel	18.000.000 stuks
10 cents	nikkel	59.000.000 stuks
5 cents	brons	28.000.000 stuks
1 cent	brons	91.000.000 stuks

Voor de Nederlandse Antillen werden geslagen :

25 cents	zilver	500.000 stuks
2 1/2 cents	brons	500.000 stuks
1 cent	brons	1.200.000 stuks

De bovenstaande munten dragen alle het jaartal 1965.

Voor Suriname werden de volgende nog van het jaartal 1962 vervaardigde munten vervaardigd :

1 gulden	zilver	100.000 stuks
25 cents	cupro-nikkel	1.100.000 stuks
10 cents	cupro-nikkel	1.600.000 stuks
5 cents	geelkoper	800.000 stuks
1 cent	brons	1.600.000 stuks

Aangezien dit de laatste munten zijn, welke nog het jaartal 1962 dragen kunnen wij hier de totaalcijfers geven van de met dit jaartal geslagen munten, t. w. :

1 gulden	(Yeoman nr. 6)	150.000 stuks
25 cents	(Y. 5)	2.300.000 stuks
10 cents	(Y. 4)	3.000.000 stuks
5 cents	(Y. 3)	2.200.000 stuks

1 cent (Y. 2) 6.000.000 stuks

De aanmaak van Surinaamse munten schijnt door te gaan, doch men slaat thans munten met het jaartal 1966.

Munten voor het buitenland werden in 1965 niet op 's Rijks Munt vervaardigd.

LE KOPECK ET SON ORIGINE

Cette petite monnaie divisionnaire russe est d'un usage très ancien, elle fut même, avant le Rouble, pendant un certain temps, l'unité monétaire de la Russie. Les indigènes l'appellent « Kopeïka », ce mot est dérivé de « kopio » qui signifie lance (*épieu, javelot*), c'est ce qui a laissé supposer, à tort, par certains numismates que la lance avait été en Russie à l'instar de certaines contrées primitives une sorte de monnaie. Il n'en est rien, les premières pièces d'argent portant ce nom datent du xiv^e siècle et représentent sur leur droit un fer de lance, d'où ce nom de kopeïka (*petite lance*). Il semble qu'avant 1372, date à laquelle de pareilles pièces furent forgées à Gardinas (*Grodno*) par le Prince Vytautas (fils de Kastutis, Grand-Duc de Lithuanie), de pareilles pièces n'existaient pas.

Vytautas dans sa jeunesse n'était qu'un chef de bande qui, telles les hordes asiatiques, razziait les plaines de Pologne. En 1383, cependant, il embrasse la religion catholique et fait placer une croix au dessus du fer de lance, sur ses monnaies. En 1392, Vytautas succède à son père et jusqu'à sa mort, survenue en 1430, il régnera sur l'immense pays qu'était alors la Lithuanie, il est un des Princes les plus puissants de son temps. De nombreux petits monarques russes étaient ses vasseaux, ou viennent se placer sous sa protection contre le Khan de la « Horde d'or » ou contre les Tartares de Crimée ; ceux-ci redoutaient et respectaient sa puissance. Pendant son règne la Monnaie de Vilna, sa capitale, frappa une quantité très importante de kopeck. Ces piécettes d'argent destinées à la circulation intérieure pesaient 0,35 gr. mais le prince fit frapper également des kopecks de poids divers (de 0,30 à 0,75 gr.) destinés à la circulation dans la Russie voisine. Ces pièces « d'exportation » portaient au revers le mot « Petchat » (*ceci est mon sceau*) afin d'indiquer que le fer de lance est le sceau de Vytautas qui garantit l'aloï et le poids de la monnaie qui le porte. En Russie les hordes d'Asie forçaient les Princes vaincus d'apposer un « Tanga » (*signe de leur suprématie*) sur leur numéraire, ces monnaies étaient appelées Denga. Cependant le pieux peuple russe préférait les espèces étrangères de Lithuanie au denga national car outre l'absence de la marque infamante ces pièces portaient une croix, symbole d'espoir et de délivrance. C'est d'ailleurs là une des raisons qui fit voir, à la population russe, en Vytautas un sauveur. Le kopeck devint par son symbole de plus en plus populaire, de plus les Tartares voyaient petit à petit leur influence politique et commerciale décliner de même

qu'ils perdaient certains points d'appui. Le Grand-Duc de Lithuanie devant cette situation ne cherchait plus qu'un prétexte pour intervenir à l'Est ; il se présenta en 1399. Le Khan Tamerlan renverse le Khan Tokhtamysh et le remplace par Timour Kuskluk. Vytautas se déclare le protecteur de Tokhtamysh et déclare la guerre à celui qu'il appelle l'usurpateur. Les Asiatiques s'unissent et deux formidables armées se rencontrent à Varskla où une terrible bataille s'engage. Le choc est si fort et les Tartares vainqueurs en sortent tellement amoindris qu'ils doivent abandonner leur mainmise sur la Russie et abandonner leur domination. Plus tard les monarques russes tentèrent de relancer le denga spécifiquement russe mais en vain car le nom de kopeck en faveur auprès des masses prévalut.

Watermael

Jean DE MEY

ÉCHOS DU MONDE NUMISMATIQUE

FRANCE

La Monnaie de Paris vient de fabriquer une médaille à l'effigie de Brigitte Bardot. Cette médaille qui est l'œuvre du graveur Claude Lesot se présente comme suit :

▯/ L'actrice de trois quarts à g. BRIGITTE BARDOT

▮/ La même en « tenue de travail » et à sa gauche le titre de ses films.

Le module est de 44 mm et elle se vend 9,5 francs français en bronze, 1.000 francs français en or et 30 francs français en argent.

BELGIQUE

Afin de protester contre l'attitude des évêques belges qu'elle juge anti-flamande la société « Leuvens actiecomité » vient de faire fabriquer des jetons de protestation en plastic. Ceux-ci sont destinés à remplacer la monnaie des chaises qui se récolte pendant les offices religieux et ceci en signe de protestation.

Le monument numismatique issu de cette situation se présente comme suit :

Rondelle de plastic gris, uniface, de module 22 mm.

Colombe volant à gauche un rameau d'olivier dans le bec

KOM HEILIGE GEEST

AUTRICHE

Comme c'est devenu une tradition, ce pays vient d'émettre de nouvelles monnaies de 50 et de 25 schillings commémorant respectivement la fondation de la Banque nationale en 1816 et Ferdinand Raimund.

CANADA

La série des monnaies qui sera émise en 1967 sera consacrée à la commémoration du centenaire de l'État canadien. Ces pièces se présenteront comme suit :

20 Dollars 1967 — Or

A remarquer que c'est la première monnaie en or émise depuis 1914.

1 Dollar 1967 — Argent.

▮/ Oie sauvage volant à g. — valeur — CANADA 1867-1967.

50 Cents 1967 — Argent.

▮/ Loup assis.

25 Cents 1967 — Argent.

▯/ Chat sauvage marchant vers la g.

10 Cents 1967 — Argent.

Maquereau nageant.

5 Cents 1967 — Nickel.

Lapin sauvage courant à g.

5 Cents 1967 — Bronze.

Colombe de face volant.

PÉROU

Va émettre une série de monnaies commémorant la bataille du 2 mai 1866.

POLOGNE

Afin de commémorer le millénaire de l'État il va être émis des pièces de 10 Zloty en argent, ainsi que deux « essais » pour le collectionneur-à-gros-moyens-qui-désire-avoir-de-l'inhabituel.

▯/ Comme celui des années précédentes.

▮/ Armes de l'État et valeur.

MALAGASY

1 franc 1965 — Acier.

▯/ Fleur au centre

FAMOA HAMBOLAN.NY REPOBLIKA MALAGASY

▮/ Tête de buffle surmontée de la valeur.

2 francs 1965 — Acier.

Comme la pièce précédente.

Ces deux monnaies sont issues de l'atelier de Paris.

JERSEY

Vient de mettre en circulation une série de 3 pièces commémorant le 900^e anniversaire de la conquête par les Normands.

5 Shillings.

3 Pence.

1 Penny.

GUERNESEY

Pour le même motif commémoratif, il va être émis une monnaie de 10 Shillings.

TCHÉCOSLOVAQUIE

Afin de commémorer le 1100^e anniversaire de la fondation de la dynastie royale de Moravie, il va être émis une nouvelle monnaie

dont la valeur faciale nous est encore inconnue. En outre des monnaies de 5 Kcs. en cupro-nickel vont être fabriquées afin de remplacer les billets de banque de cette valeur.

FINLANDE

Un « écu » de bas argent de 10 Markkaa lourds va être émis afin de commémorer la révolution de 1917 qui a été à l'origine de la création de la Finlande comme État autonome.

FRAPPE D'UNE MÉDAILLE COMMÉMORATIVE



JETON QUI A INSPIRÉ LE MODÈLE DE LA MÉDAILLE DU TRICENTENAIRE

A l'occasion de l'assemblée générale de l'Alliance du 9 octobre 1966, tenue à Charleroi pour coïncider avec les fêtes du tricentenaire de cette ville, la section de Charleroi procède à une frappe-souvenir d'un très grand attrait. Le droit de la pièce sera la reproduction exacte du droit d'un jeton frappé en l'honneur de Charles II, en 1667, à l'occasion de la fondation de Charleroi et représente donc le portrait du roi enfant. Le revers reproduira fidèlement le plan de la forteresse édiflée en 1666, comme il figure sur le jeton original. La légende sera remplacée par :

SOCIETAS EUROPEANA NUMISMATICA XVI — CAROLOGIUM
MDCLVI-MCMLVI.

La frappe est limitée à 300 exemplaires en argent (poids 12gs diamètre 30 mm). Quelques exemplaires de cuivre. Il sera en outre frappé quelques exemplaires en or en fonction du nombre de commandes qui auront été passées.

Prix : 230 F. pour l'exemplaire en argent (*épuisé*) ; 2.800 F. pour l'exemplaire en or (*épuisé*).

Pour la souscription s'adresser à :

M^r CHARLES COUTREZ

30, rue Huert Chapel. — Charleroi.